Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026115-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Eure

Délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Séance du 22/09/2026

Date de convocation : 15/09/2026

Effectif légal du conseil de communauté : 69

Nombre de délégués en exercice : 69

Le 22 septembre 2026 à 17 heures, s'est réuni à Lieurey, le conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge légalement convoqué, sous la présidence de Jacques ENOS.

Etaient présents : P. CAPRON – JP. BAROFFIO – S. GRISEL – O. BOURDON – O. HERANVAL - P. CAUCHE - J. DAHLKE – R. LAFFAY – V. LEBOCEY - MP. LEBLANC – E. PLAZIAT – R. LEGAY –– JN. JOUBERT – E. BELLENCONTRE – P. LEGROS – R. SEBIRE - D. TREFOUEL – A. MATHE DUVAL – O. HELLOT - J. DUVAL – C. BELLENCONTRE, suppléant de C. JOUAS – S. POSTEL, suppléante de A. DRINIC – C. LABBE – P. VAUTIER – C. CARDON – C. VERKINDER – M. PARIS TOUQUET – JP. RACINE – F. DELABRIERE – Jacky DUVAL – P. LEROUX – P. HAGRON – S. BREMS – A. PESNEL - G. DELAVAZE – Daniel BLONDEL, suppléant de D. DELABRIERE – J. ENOS – C. LAKITS – L. VERMEULEN – V. VITTECOQ WOLFF - J. GARANCHER - JC. BEAUCHE – E. LEROUX – G. SEBIRE – A. PILLIN - S. DUVAL – S. CHERON – J. DORLEANS – C. NICOLAS – AM. ROELENS – G. TOURAINE – C. LEFEBVRE – R. PEUFFIER – JP. CAPON– C. FAMERY – M. BREQUIGNY – MF. LARROQUELLE - V. CAREL – N. CANIVET, suppléante de MA. RABEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

E. LOIR ayant donné pouvoir à J. DAHLKE.

C. VILLEY ayant donné pouvoir MP. LEBLANC.

G. PARIS ayant donné pouvoir M. PARIS-TOUQUET.

J. VAREA NAVARRO ayant donné pouvoir à MF. LARROQUELLE.

H. RICHARD LECUYER ayant donné pouvoir à M. BREQUIGNY.

Absents excusés : E. VIQUESNEL – J. GORAIN - C. JOUAS - A. DRINIC – K. CLOUET - J. PETIT - D. DELABRIERE - F. CHARTIER - MA. RABEL.

Secrétaire de séance : E. LEROUX.

Délibération n° 2026/115

SANTE (CLS)
Demande de subvention LEADER dans le cadre du projet « le Défi Toit ! »

Monsieur le Président informe le conseil communautaire du déploiement du dispositif « le Défi Toit ! » sur le territoire en 2027-2028.

Le « Défi Toit ! » est une méthode d'animation territoriale de sobriété au quotidien codéveloppée par le CPIE Vallée de l'Orne et l'ADEME.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026115-DE

Ce programme accompagne environ 25 foyers volontaires par territoire sur une période de 6 mois, les incitant à adopter des modes de vie écoresponsables à travers quatre thématiques : le logement, les déplacements, l'alimentation et la consommation. L'approche se distingue par sa dimension collective et conviviale, visant à lever les freins psychologiques et pratiques au changement.

Pour une collectivité, la mise en œuvre représente un investissement de 21 000 € TTC et nécessite une implication humaine estimée à 30 jours équivalent temps plein (ETP). Le CPIE Vallée de l'Orne n'ayant pas vocation à intervenir en dehors du Calvados, le CPIE Terres de l'Eure Pays d'Ouche aura la charge de l'accompagnement de notre défi.

Cette action s'inscrit dans le Contrat Local de Santé (CLS) 2026-2029 de la collectivité (fiche action n°22), volet santé environnementale.
Le plan de financement annexé à la présente délibération propose une sollicitation de subvention LEADER d'un montant de 16 800 € TTC soit 80% du budget prévisionnel du projet.

Considérant la validation du conseil communautaire du 4 décembre 2025 du plan d'actions du Contrat Local de Santé 2026-2029.

Considérant la signature du Contrat Local de Santé du 3 mars 2026.

Monsieur le Président propose :

- **De valider** le plan de financement présenté.
- **D'autoriser** la sollicitation de subvention LEADER.
- **D'autoriser** la signature de tous les documents administratifs et financiers afférents au projet.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Valide** le plan de financement présenté.
- **Autorise** le Président à solliciter la subvention LEADER.
- **Autorise le Président** à signer tous les documents administratifs et financiers afférents au projet.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Président
Jacques ENOS